

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220607-8	<u>Séance du 07 juin 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de juin le sept le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : TAUX HORAIRES DES AGENTS COMMUNAUX 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08 juin 2021 fixant les taux horaires des agents communaux employés en régie ainsi que les taux horaires des engins utilisés.

Les tarifs proposés sont modifiés, chaque année, en application des index BT01 du mois de janvier.

Taux horaires des agents communaux pour 2022

INDEX BT01	
JANVIER 2022	121.4
JANVIER 2021	114.4
Coefficient	1.0612
Coefficient arrondi à	1.06

Désignation	Taux horaires 2021 en €	Taux horaires 2022 en €	
	Montant	Montant	Montant (arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche)
Agents toutes catégories	27.03	28.65	28.50
Compresseur/cylindre/groupe électrogène	8.16	8.65	8.50
Gros matériel/espaces verts (ramasseuse, tracteur, tondeuses autoportées)	15.30	16.22	16.00
Véhicules légers	27.03	28.65	28.50
Tracto-pelle/poids lourds	56.10	59.47	59.5

La Commission Finances, réunie le 23 mai 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, décide, **à/par...**

- d'approuver les tarifs proposés ;
- de préciser que les tarifs seront révisés au début de chaque année, en fonction de l'indice BT01 du moment, le prix horaire sera arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche ;
- de fixer au 1^{er} janvier 2022 la date d'application du barème ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 07 juin 2022

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER